



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/04/12

Reçu en Préfecture le : 05/04/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 2 avril 2012
D-2012/141

Aujourd'hui 2 avril 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Hugues MARTIN - Adjoint au Maire

Etaient Présents :

Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Mme Nathalie DELATTRE (présente à partir de 16h50), Mr Michel DUCHENE (présent à partir de 16h50)

Excusés :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Madame Sylvie CAZES

**Archives Municipales. Convention de
don des archives numériques du projet
d'Isabelle Kraiser 'Juste avant de partir'.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Isabelle Kraiser est une artiste photographe installée à Bordeaux, qui développe depuis plusieurs années une réflexion sur la mémoire de la ville et de ses habitants.

Ses projets l'ont conduit à développer entre 2005 et 2009 un travail de médiation artistique auprès des habitants de l'ancienne résidence Saint-Jean, proche de la gare, avant sa démolition dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain. Elle y a collecté de nombreux témoignages de résidents, et réalisé des photographies de leurs intérieurs, aujourd'hui disparus. Ce projet intitulé « Juste avant de partir » reflète le quotidien des habitants auxquels il donne également la parole. Il a bénéficié de plusieurs expositions, notamment à Arc en Rêve, centre d'architecture, en 2008.

Afin de préserver cet ensemble d'archives numériques, Isabelle Kraiser souhaite en faire don à la Ville de Bordeaux pour qu'elles soient conservées et mises à la disposition du public, aux Archives Municipales de Bordeaux.

Une convention de don précisant les obligations des parties a été établie.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 avril 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dominique DUCASSOU

CONVENTION DE DON A LA VILLE DE BORDEAUX (ARCHIVES MUNICIPALES) DES ARCHIVES DU PROJET « JUSTE AVANT DE PARTIR », DE LA PHOTOGRAPHE ISABELLE KRAISER

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, M. Alain Juppé, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
reçue à la Préfecture de la Gironde le

Et

Mme Isabelle Kraiser, domiciliée 10, rue Caussade, 33800 Bordeaux

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Mme Isabelle Kraiser a réalisé entre 2005 et 2009, dans le cadre de son travail de photographe, un projet intitulé « Juste avant de partir » qui concerne les habitants de l'ancienne résidence Saint-Jean à Bordeaux.

Cette production se présente sous la forme de fichiers numériques d'image et de son.

Afin d'assurer tant leur conservation que leur consultation par le public, elle souhaite en faire don à la Ville de Bordeaux pour les Archives municipales, afin qu'elles en assurent la conservation, le traitement et la communication au public, au sein de leur établissement.

Le don est réciproquement consenti et accepté par les parties aux conditions ci-dessous énoncées.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Mme Isabelle Kraiser donne à la Ville de Bordeaux pour les Archives municipales, sous forme de fichiers numériques, les archives sonores et photographiques du projet « Juste avant de partir » dont elle est l'auteur et la propriétaire, et dont un état succinct est annexé à la présente convention. Ce don, qui représente un volume de 12 Go de données numériques, constitue le fonds Kraiser.

En cas de don complémentaire, il sera fait un avenant à la présente convention.

ARTICLE 2 – PRISE EN CHARGE ET TRAITEMENT DU FONDS

La Ville de Bordeaux prend à sa charge les frais de conservation pérenne des fichiers numériques, de classement et d'inventaire et de mise à disposition du public, du fonds Kraiser.

Les répertoires et inventaires des documents donnés seront établis en deux exemplaires au moins, dont l'un sera remis aux donateurs.

ARTICLE 3 – DROITS D'AUTEUR

Mme Isabelle Kraiser déclare être titulaire exclusif des droits de propriété corporels et incorporels de l'ensemble du fonds photographique et sonore dont elle fait don à la Ville de

Bordeaux pour en être l'auteur exclusif, et que ces droits ne sont ni ne seront cédés, hypothéqués, grevés ni d'une façon quelconque dévolus en faveur d'un tiers.

Mme Isabelle Kraiser garantit en conséquence à la Ville de Bordeaux (Archives municipales) l'exercice paisible des droits cédés et notamment contre toute revendication au titre du droit d'auteur. Elle garantit en outre ne pas avoir porté atteinte au droit de la personnalité des tiers, les personnes représentées sur les photographies et/ou enregistrées lui ayant donné l'autorisation de ce faire.

ARTICLE 4 – CESSION DES DROITS

Mme Isabelle Kraiser cède à la Ville de Bordeaux le droit de représentation des œuvres dans les locaux des Archives municipales, à des fins de consultation par le public en salle de lecture, ainsi que pour les activités réalisées au sein de l'établissement (ateliers pédagogiques, expositions).

La cession de droits est consentie pour une durée égale à la durée légale de protection des œuvres.

Pour tout autre projet émanant soit d'un autre service municipal, soit d'un tiers, et nécessitant la reproduction d'un document photographique ou sonore, le demandeur sera invité à contacter la donatrice pour connaître les modalités relatives à l'exercice du droit d'auteur. Les Archives municipales effectueront la copie des fichiers numérique sur présentation d'une autorisation écrite de la donatrice. La prestation de copie sera facturée au demandeur selon les tarifs adoptés par délibération et affichés en salle de lecture.

ARTICLE 5 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 6 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile,

- pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex
- pour Mme Kraiser, 10, rue Caussade, 33800 Bordeaux

Fait à Bordeaux en cinq exemplaires le

Isabelle Kraiser	Pour la Ville de Bordeaux,
	Le Maire,
	Alain Juppé